



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 25 février 2025

Délibération n° VI-DEL-2025-002

Date d'affichage : 25 février 2025

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 25

Votants : 31

Objet Désignation des représentants - Parc Naturel Régional du Gâtinais Français

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 mars à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire,

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Gérard HEBERT représenté par M. Jean-Michel JOSSO, Mme Sana AABIBOU représentée par M. Mehdi MEJERI, M Joseph ZOGBA représenté par M. Dramane KEÏTA, Mme Fatos KEBELI représentée par Mme Françoise PYBOT, M. Gilles BAYART représenté par Mme Virginie TARTARIN.

ETAIENT ABSENTS : Mme Kadiatou LY, M. Fouad EL M'KHANTER, Mme Mariam SY, M. Tarik MEZIANE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth DELAGE

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250310-VI-DEL-2025-002-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la Commission Politique de la Ville et des Quartiers en date du 11/02/2025,

CONSIDERANT que le Gâtinais français a été classé Parc naturel régional le 4 mai 1999 et renouvelé le 27 avril 2011,

CONSIDERANT l'adhésion de la commune en tant que « ville porte au Parc Naturel Régional du Gâtinais,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de siéger au sein du comité syndical du parc,

Après en avoir délibéré,

- Décide de recourir à un vote pour procéder aux désignations du délégué titulaire et du délégué suppléant, représentant la ville au sein du Comité syndical du Parc,

Nombre de poste à pourvoir : 1 titulaire
1 suppléant

Sont candidats pour le siège de titulaire : M. Joël NOLLEAU – M. Tarik MEZIANE

Ont obtenu :

M. Joël NOLLEAU : 20

M. Tarik MEZIANE : 7

Abstention : 1

Blanc : 3

- M. Joël NOLLEAU ayant obtenu la majorité de suffrages exprimés est déclaré élu délégué titulaire

Sont candidats pour le poste de suppléant : M. Jean-Michel JOSSO – M. Tarik MEZIANE

Ont obtenu :

M. Jean-Michel JOSSO : 20

M. Tarik MEZIANE : 7

Abstention : 1

Blanc : 3

- M. Jean-Michel JOSSO ayant obtenu la majorité de suffrages exprimés est déclaré élu délégué suppléant

- Désigne M. Joël NOLLEAU en tant que titulaire et M. Jean-Michel JOSSO en tant que suppléant, étant précisé que ces deux élus auront voix consultative au Comité syndical du Parc.

Franck MARLIN
Maire d'Etampes



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :10 MARS 2025..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Mars 2025
Date de réception en préfecture : 10/03/2025
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025